



Donation au dernier vivant et héritage

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis remariée depuis 15 ans.

Mon mari a 2 enfants d'un premier mariage.

J'ai 1 enfant d'un premier mariage.

Nous n'avons pas d'enfants en commun.

Nous avons des biens immobiliers.

Nous avons fait une donation au dernier vivant.

Si mon mari décède avant, quelle est la part de l'héritage qui reviendrait à ses enfants ?

De même, si je décède avant mon mari, quel est la part d'héritage qui revindrait à ma fille, c'est ma préoccupation d'aujourd'hui ? Si mon mari m'a protégée, je n'ai peut-être pas protégé ma fille.

Je vous remercie de vos réponses.

Cordialement.

RJ

Par Visiteur

Bonjour,

Si mon mari décède avant, quelle est la part de l'héritage qui reviendrait à ses enfants ?

Ses enfants percevraient 2/3 de la succession. Vous récupérez le troisième tiers.

si je décède avant mon mari, quel est la part d'héritage qui revindrait à ma fille, c'est ma préoccupation d'aujourd'hui ?

Votre fille récupérera la moitié de votre succession, votre mari prendra l'autre moitié.

Si vous voulez des précisions, je me tiens à votre disposition.

Par Visiteur

Je vous remercie,

Si je décède avant mon mari, que faudrait-il faire pour que nos trois enfants (les 2 enfants de mon mari et ma fille) aient une part identique, c'est-à-dire 1 tiers chacun ?

Ou éventuellement, que ma fille ait 50 %.

Merci de votre réponse à ces deux possibilités.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Si je décède avant mon mari, que faudrait-il faire pour que nos trois enfants (les 2 enfants de mon mari et ma fille) aient une part identique, c'est-à-dire 1 tiers chacun ?

Je ne comprends pas. Vous aimeriez que les enfants de votre mari bénéficie de votre succession?

Ou éventuellement, que ma fille ait 50 %.

Votre fille perçoit déjà 50% de votre succession. Donc, qu'est-ce que vous souhaitez finalement?

Merci de préciser votre demande.

Bien cordialement.

Par Visiteur

Je vous remercie,

Je reprends mes 2 dernières questions.

1/ - a notre décès à tous les deux, mon mari souhaiterait que nos trois enfants aient une part égale de nos biens. Quelle serait la démarche à accomplir du temps de notre vivant, sachant que nous voulons conserver la jouissance de nos biens tous les deux ?

2/ - si je décède avant mon mari, ma fille aurait effectivement à la mort de mon mari 25 % des biens, soit 50 % de ma succession ? non ?

Je voudrais qu'elle puisse recueillir 50 % de nos biens. Quelle démarche serait à accomplir ?

Est-ce plus clair ?

Je vous remercie pour tout.

Bien cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,

1/ - a notre décès à tous les deux, mon mari souhaiterait que nos trois enfants aient une part égale de nos biens. Quelle serait la démarche à accomplir du temps de notre vivant, sachant que nous voulons conserver la jouissance de nos biens tous les deux ?

Je vous conseille vivement de rencontrer un notaire afin de réaliser un donation partage: Grosso modo, on détermine à l'avance qui percevra quoi, à la mort de qui, afin de déterminer à long terme une autre forme d'égalité.

En l'état actuel des choses, vous ne pouvez pas, juste par testament, organiser une égalité entre les héritiers.

En effet, si vous décédez en premier, votre fille percevra la moitié de la succession. Votre mari en aura l'autre moitié.

En suite à la mort de votre mari, ses deux enfants hériteront à part égale de tout son patrimoine à lui (y compris la moitié de votre succession qu'il avait perçu auparavant). A long terme, les deux enfants de monsieur auront donc beaucoup plus de choses.

A l'inverse, s'il décède en premier, vous aurez le tiers de sa succession et ses enfants auront les deux tiers de la succession. A votre décès, votre fille aura l'intégralité de votre succession plus le tiers de la succession de monsieur que vous aviez touché auparavant. Cette fois-ci, ce seront les enfants de monsieur qui seront lésés.

Il n'est pas facile d'obtenir une égalité concrète entre tous les enfants. Pour cette raison, il faut faire une donation partage qui emporterait l'accord de tous.

Bien cordialement.